



Intervention des élus SE-UNSA à la CAPA d'installation des agrégés du vendredi 18 janvier 2019

Monsieur le Recteur,

Madame la directrice des ressources humaines,

Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et messieurs les représentants des personnels élus,

L'installation de cette CAPA réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles de décembre 2018. Ces élections se sont déroulées dans un contexte social et politique particulièrement tendu. Malgré une première journée de scrutin marquée par la défaillance du système de vote, que nous déplorons, la participation est en hausse. Cette progression témoigne de l'attachement à la représentation syndicale. Pour les élus que nous sommes, c'est la traduction de la confiance que les personnels accordent à leurs représentants.

Nous souhaitons inaugurer notre mandat par la réaffirmation des principes qui animent les élus du SE-Unsa : le dialogue social, la recherche d'équité, le devoir de transparence, la prise en compte de l'humain.

Le syndicalisme combatif et progressiste porté par le SE-Unsa enregistre une progression globale aux CAPN (Commission administratives paritaires nationales). L'UNSA Éducation consolide sa 2ème place d'organisation syndicale. C'est, forts de cette représentativité accrue, que les représentants du personnel du SE-UNSA que nous sommes abordent ce nouveau mandat. Nous allons honorer la confiance de nos pairs en les représentant pendant 4 ans afin de défendre au mieux leurs droits dans toutes les opérations de carrière traitées dans les CAP. Pourquoi nous ont-ils transmis cette confiance ? Car nos collègues sont attachés à ce que le contrôle paritaire de la gestion de leur carrière perdure. C'est une conquête syndicale et si nous insistons sur ce point aujourd'hui c'est que nous estimons qu'elle est menacée.

Les arbitrages du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale, suite au rapport Cap 2022, soulèvent de nombreuses interrogations. A l'UNSA Education et à l'UNSA Fonction Publique, nous ne sommes pas fondamentalement contre des évolutions du service public, notre boussole étant la qualité du service public avec la défense du statut pour tout emploi à

mission pérenne. Mais les premiers éléments qui se dégagent pour les instances avec la fusion des CHSCT et des CT et une révision des prérogatives des CAP ne nous rassurent pas.

Définir un nouveau modèle de dialogue social ne peut pas se traduire par une détérioration des droits des agents publics. La présentation par le gouvernement, d'un scénario pour les futures CAP (Commissions Administratives Paritaires) et CCP (Commissions Consultatives Paritaires), élues en 2022, est en contradiction avec les concepts de modernisation et d'amélioration qu'il évoque. Le projet présenté est plus proche d'une transformation radicale, il supprime toutes les compétences des CAP sur les actes de mobilité et de mutation et réduit le suivi des promotions. De fait, il ne restera plus aux CAP que l'étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires. L'idée de supprimer le paritarisme est même évoquée !

A l'UNSA Education, nous réaffirmons l'importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l'équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion. Nous sommes attachés à ces instances de dialogue social, c'est pourquoi nous nous interrogeons sur la volonté du gouvernement de réduire le syndicalisme dans la fonction publique. En effet, les employeurs ont le pouvoir de décision. Il est aujourd'hui éclairé et régulé par l'avis donné lors des instances consultatives. Supprimer les CHSCT ou les missions des CAP/CCP revient à laisser seul chaque agent face à son employeur. Ce n'est pas notre conception à l'UNSA Education, nous prôtons une véritable modernisation du dialogue social pour un meilleur fonctionnement des collectifs de travail.

Ces annonces peuvent venir renforcer une évolution libérale et très déconcentrée de notre système éducatif. Il est encore possible de choisir une option plus humaine, qui lie l'individu et le collectif, au service de la réussite de chaque jeune et dans le respect des personnels. Une option qui améliore la formation, l'accompagnement de nos collègues dans le cadre d'une évolution du système éducatif, c'est ce qu'à l'UNSA Éducation, nous continuerons de défendre dans toutes les instances.

En conclusion, pour cette CAPA d'installation, le SE-Unsa réaffirme son exigence de considération de nos collègues. Les opérations de gestion de carrière touchent à des facteurs très souvent déterminants pour concilier vie personnelle et vie professionnelle. Elles ne peuvent manquer ni d'attention ni de reconnaissance. N'est-ce pas ça la gestion de ressources humaines de proximité ?